

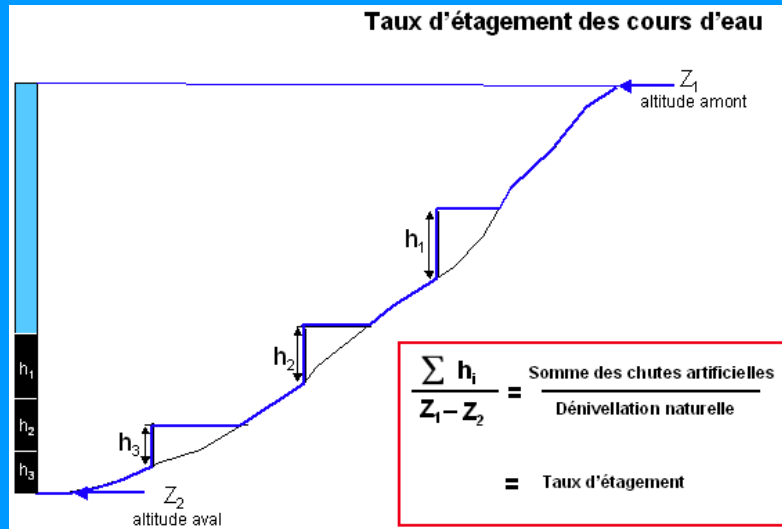
**Cle du Sage**  
**Arguenon - Baie de la Fresnaye**  
**- Jeudi 21 mars 2013 -**

**Taux d'étagement des cours d'eau**  
**et circulation des poissons migrateurs**

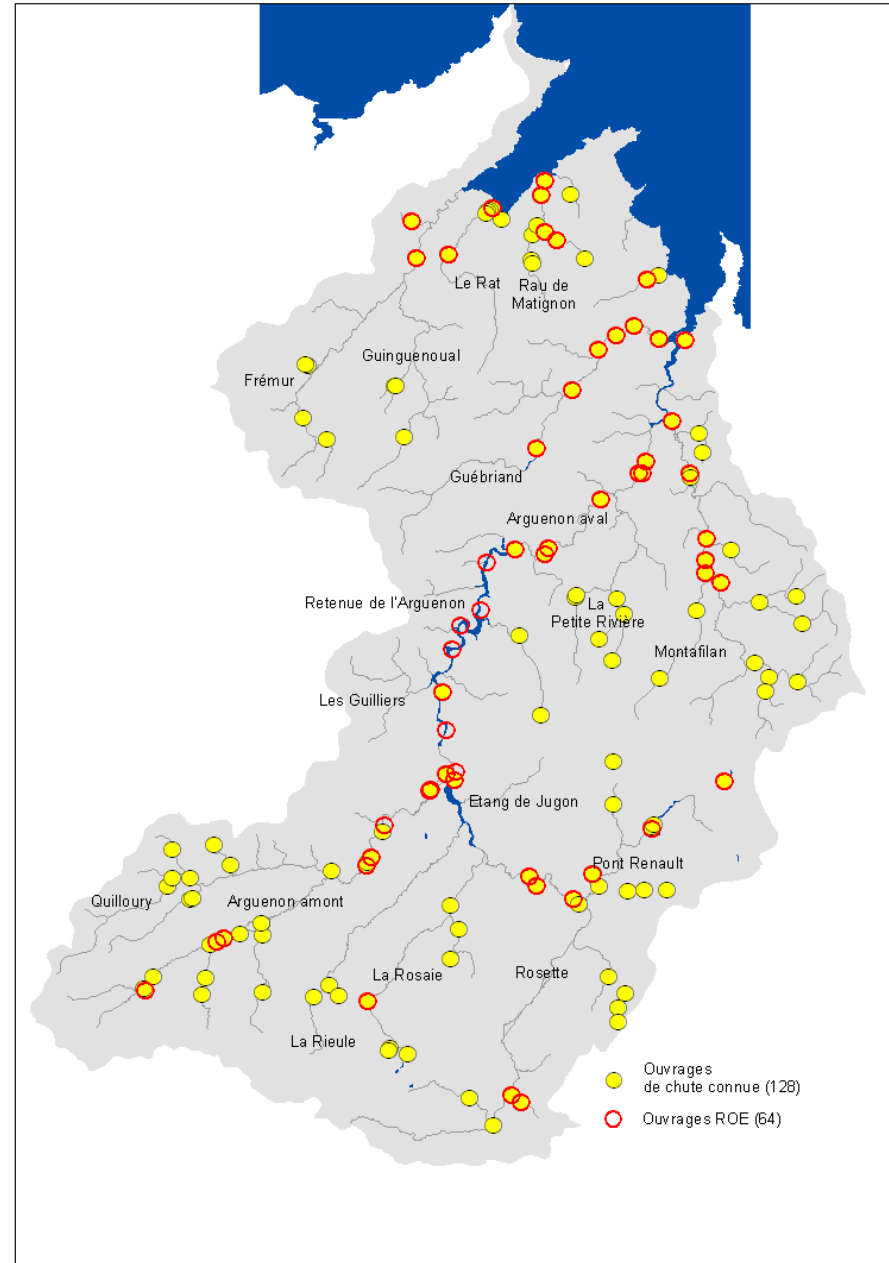
*(Mise en application des dispositions 1B-1,1B-2 et de l'orientation 9B du SDAGE Loire Bretagne)*

# 1. Définitions préalables

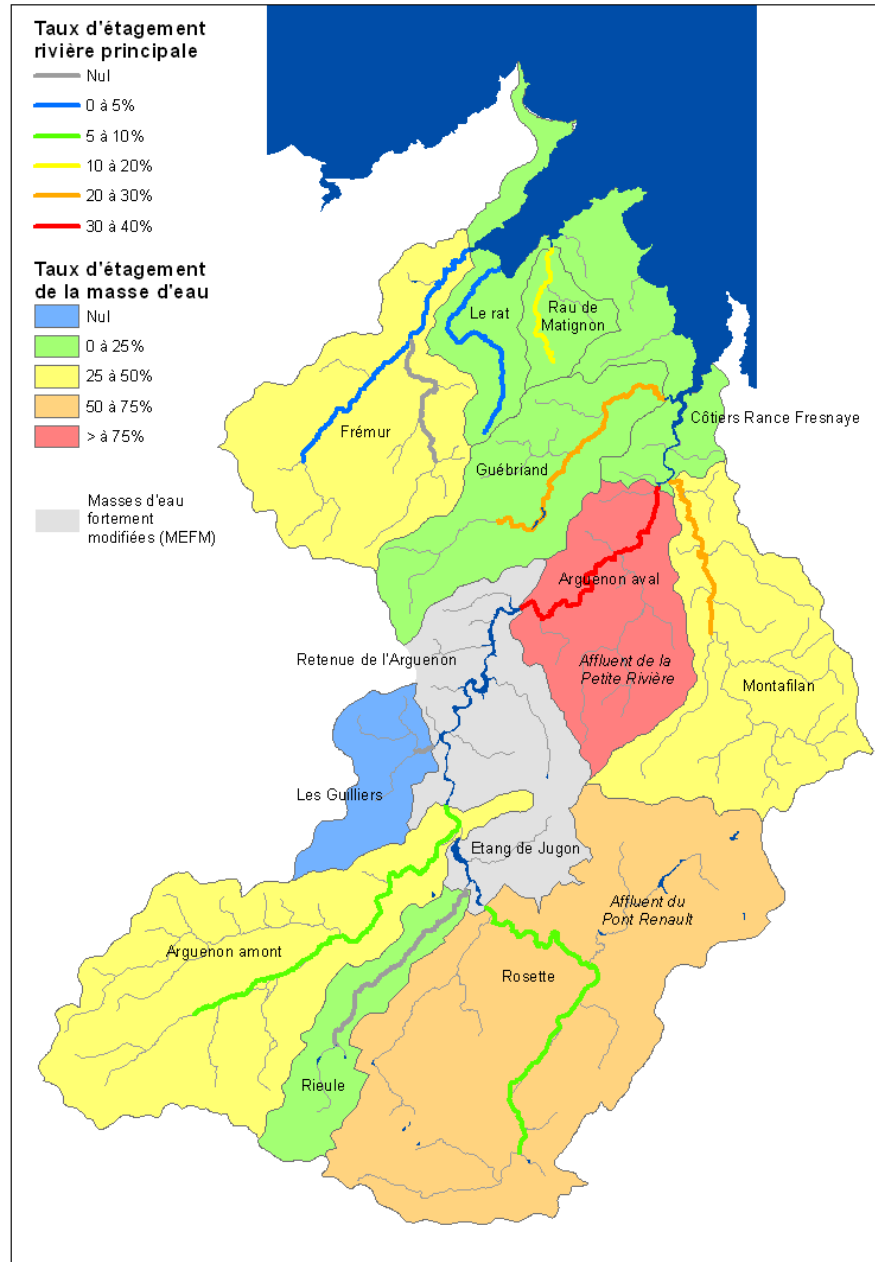
« Le taux d'étagement correspond à la perte de pente naturelle liée à la présence d'ouvrages transversaux »



« La continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments »



## 2. Taux d'étagement



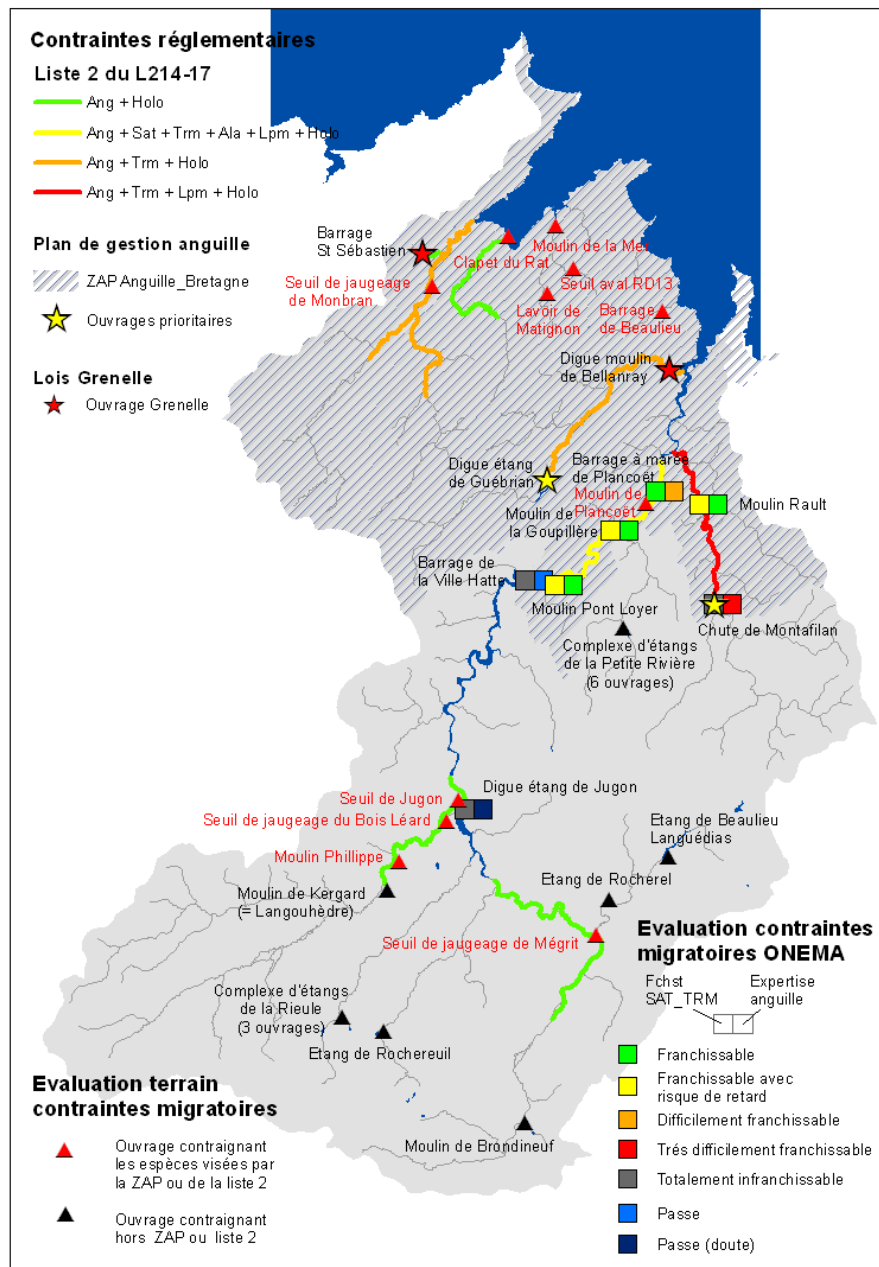
Situation du taux d'étagement contrastée sur le périmètre du SAGE

Plus fort taux d'étagement de l'Arguenon aval (35,80% barrage de la Ville Hatte non inclus) et de la masse d'eau associée

Taux d'étagement du Guébriand et du Montafilan modéré (resp. 21,26% et 21,63%)

Faible taux d'étagement de la Rosette (8,35%) à l'inverse de la masse d'eau associée (fort taux d'étagement du Pont Renault)

# 3. Circulation des poissons migrateurs



Nombreuses mesures en leur faveur :

- L214-17 (liste2)
- ZAP anguille et ouvrages prioritaires
- ouvrages grenelles

Connaissance des contraintes migratoires :

- Evaluation ONEMA
- Evaluation terrain

*NOTA CLE du 21-03-2013:*

*Les pistes techniques d'intervention permettant leur amélioration seront étudiées par la commission « Territoire, assainissement et milieux naturels » durant la phase de consultation.*